

L'après Pinel : les dispositifs d'investissement locatif (neuf et ancien)

OBJECTIFS

- Connaître les dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement immobilier.
- Maîtriser leurs objectifs et leurs effets afin d'accompagner au mieux l'investisseur immobilier.

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux agents immobiliers, Géomètres-Experts, notaires, avocats, promoteurs, aménageurs, lotisseurs, responsables de l'aménagement et de l'urbanisme, architectes, maîtres d'œuvre, banquiers, ainsi qu'à l'ensemble des opérateurs immobiliers et leurs partenaires professionnels et conseils.

PRÉREQUIS

Expérience professionnelle.

MÉTHODES MOBILISÉES

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodologiques, processus d'amélioration des pratiques personnelles et collectives, exercices pratiques individuels.

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux du Cnam. Les supports seront fournis au stagiaire.

INTERVENANT

Julie URION, responsable scientifique INAFON Ouest, professeure ICH.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Tour de table de positionnement en début de formation.
- Tour de table conclusif pour valider l'acquisition des compétences.
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant.

Stage INTER



Modalité(s) proposée(s)

Dates

20/02/2024

Durée

7 heures en présentiel

Lieu

Cnam, 25 boulevard Guy Mollet, Nantes

Horaires

9h00-12h30 et 13h30-17h00

Tarifs

400 euros (tarif normal)

350 euros à partir de 2 bulletins d'inscription (même date et même entreprise ou même personne sur plusieurs dates)

[Conditions générales de vente](#)

Minimum : 6 participants

Maximum : 25 participants

Formation également proposée en INTRA-entreprise

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques, un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr

Délai d'accès

Jusqu'à 1 mois avant le début de formation

Contact

Conseiller entreprise : [Lien « nos contacts entreprises »](#)

Pôle immobilier (ICH, CRDI, Cami)
02 40 16 46 28
ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr

L'après Pinel : les dispositifs d'investissement locatif (neuf et ancien)

PROGRAMME

- I. Point d'actu : les dispositions de la loi de finances 2024 intéressant la fiscalité immobilière
- II. Les idées du législateur qui n'ont pas (encore) prospéré
- III. Le Pinel: clap de fin : quels avantages pour les investisseurs cette année
- IV. L'encouragement fiscal à rénover l'ancien
 - Rappel sur le calcul des revenus fonciers et des travaux déductibles
 - Règles d'application sur super déficit pour les travaux réalisés sur les "passoires thermiques"
 - Les dispositifs aidés avec l'ANAH : le loc'avantage
 - La restauration immobilière dans le site patrimonial remarquable ou les quartiers anciens : le Malraux
- v. La fiscalité du loueur en meublé est-elle sur la sellette ?

Pour aller plus loin

- [Formations courtes 2024](#)
- Unité d'enseignement
 - DRM140 – Fiscalité immobilière générale
 - DRM141 – Fiscalité de l'opération immobilière

Points forts de la formation

- Formation assurée par une professionnelle
- Modalités pédagogiques actives

Taux de satisfaction

- Ce programme n'a pas encore bénéficié d'évaluation.